

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

DEL03JANV2020

OBJET : Music@mpus : création d'une filiale de l'EPCC

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente
M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président
M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Etat

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté

Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente
M. Loïc NIEPCERON, Conseiller régional et Vice-Président de l'EPCC

Ville de Besançon

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD
M. Patrice NEUENSCHWANDER
M. Jean-Philippe SARRETTE, Directeur régional Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

M. Pascal CHOPPIN
Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. François FAVORY
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET
M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région, a donné pouvoir à Mme Anne MATHERON
M. Emmanuel LADERRIERE, ENEDIS, a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
M. Denis GRANDJEAN, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

Absents excusés :

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale
M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

- Le **Comité d'engagement investisseurs avisés (CEIA) de l'Etat** a validé, le 18 décembre 2020 au siège de la Caisse des Dépôts, l'éligibilité de notre projet au dispositif de financement du Programme Investissements d'Avenir (PIA).

- **Olivier Estèves**, PDG d'ABEO rejoint notre collectif d'investisseurs. Cette entreprise franc-comtoise est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. ABEO emploie plus de 1 700 salariés. Son chiffre d'affaires est de 230,4 millions d'euros, dont 77% réalisés à l'international. Le Groupe ABEO détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques.
- Le Comité d'investissement d'**Indosuez** a également sélectionné notre dossier pour le proposer aux clients investisseurs de la banque d'affaires du Crédit Agricole. L'investissement minimal étant de 100.000€.

Pour faciliter nos démarches, nos partenaires et conseils nous encouragent à **créer, dès à présent, une société par action simplifiée (SAS) filiale de l'EPCC** qui servira, par la suite, à réunir les capitaux nécessaires à la mise en œuvre du projet Music@mpus. Cette SAS, dotée d'une personnalité juridique propre, permettra d'assurer la gestion administrative et juridique relative au lancement du projet (ouverture de compte bancaire, organisation de la gouvernance, négociation du Pacte d'Associés, etc.) sans avoir à faire délibérer le Conseil d'Administration de l'EPCC pour chaque acte administratif.

Cette SAS, créée sous le nom de MUSICAMPUS avec un capital social de 1.000€, serait présidée par la personne morale que constitue l'EPCC Saline royale. Un cabinet d'avocats spécialisé est sollicité pour accompagner le montage juridique de l'opération.

Il est envisagé que l'EPCC réalise un apport en compte courant d'associé au sein de la SAS MUSICAMPUS pour assurer, sous la forme d'une avance qui sera remboursée dès que les cash-flow d'exploitation de la société le permettront, le financement du lancement du projet Music@mpus porté par la SAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans d'approuver la création d'une SAS filiale de l'EPCC sous le nom de MUSIC@MPUS avec un capital social de 1.000€, selon les modalités détaillées ci-dessus ; d'approuver la réalisation par l'EPCC d'un apport en compte courant d'associé au sein de la SAS MUSICAMPUS pour assurer, sous la forme d'une avance qui sera remboursée dès que les cash-flow d'exploitation de la société le permettront, le financement du lancement du projet Music@mpus et de mandater la Direction générale de l'EPCC pour réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la création de cette SAS et préparer le lancement du projet Music@mpus (détermination du montant de l'apport en compte courant, rédaction et signature des statuts, ouverture d'un compte bancaire dédié pour le compte de cette SAS, dépôt du capital social en numéraire sur ce compte spécifique, publication d'un avis de constitution dans un journal d'annonces légales, dépôt du dossier de création de SAS au Greffe du Tribunal de commerce, inscription au registre des bénéficiaires effectifs, etc.).

Vote à main levée

Membres : 21

Pour : 21

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité la création d'une SAS filiale de l'EPCC sous le nom de MUSIC@MPUS avec un capital social de 1.000€, selon les modalités détaillées ci-dessus.

APPROUVE à l'unanimité la réalisation par l'EPCC d'un apport en compte courant d'associé au sein de la SAS MUSICAMPUS pour assurer, sous la forme d'une avance qui sera remboursée dès que les cash-flow d'exploitation de la société le permettront, le financement du lancement du projet Music@mpus.

MANDATE à l'unanimité la Direction générale de l'EPCC pour réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la création de cette SAS et préparer le lancement du projet Music@mpus (détermination du montant de l'apport en compte courant, rédaction et signature des statuts, ouverture d'un compte bancaire dédié pour le compte de cette SAS, dépôt du capital social en numéraire sur ce compte spécifique, publication d'un avis de constitution dans un journal d'annonces légales, dépôt du dossier de création de SAS au Greffe du Tribunal de commerce, inscription au registre des bénéficiaires effectifs, etc.).

La Présidente
Christine BOUQUIN